

**DÉPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11  
Présents : 11

**Nombre de suffrages exprimés**

Pour : 11  
Contre : 00  
Abstentions : 00

Date de convocation : 04/04/2022

Séance ordinaire du 11 avril 2022 à 19h00

Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,  
Maire

**Membres présents** : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie, PORTASSAU Joël, THEUX Sabine.

**Excusés** : Néant**Secrétaire de séance** : MOUNET Nathalie**DEL 2022\_04\_06 : Amortissement de la nouvelle École****Le Conseil Municipal :**

Suite à la construction de la nouvelle école sur la commune de Miramont-Sensacq, regroupant ainsi les enfants des communes de Lauret, Mauries, Miramont-Sensacq, Pimbo et Sorbets (ancien RPI).

La part pour la commune de Miramont-Sensacq s'élève à :

CAPITAL	INTÉRÊTS
225 144,04	32 326,42

Au vu de la nouvelle nomenclature M 57, ce projet doit être amorti au prorata temporis l'année de paiement.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :**

- D'amortir sur 25 ans.

Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Pascal BEAUMONT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*